



VILLE D'ANDENNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU : 23 NOVEMBRE 2020

Présent(e)s :

M. Claude EERDEKENS, Bourgmestre
MM. Vincent SAMPAOLI, Benjamin COSTANTINI, Guy HAVELANGE, Françoise LEONARD et Elisabeth MALISOUX, Echevins ;

MM. Sandrine CRUSPIN, ~~Christian BADOT~~, Marie-Christine MAUGUIT, Etienne SERMON, Rose SIMON-CASTELLAN, Philippe MATTART, Philippe RASQUIN, Christian MATTART, Françoise TARPATAKI, Florence HALLEUX, Martine DIEUDONNE-OLIVIER, Cassandra LUONGO, Jawad TAFRATA, Kévin GOOSSENS, Caroline LOMBA, Christine BODART, Marie-Luce SERESSIA, Natacha FRANCOIS, Gwendoline WILLIQUET, ~~Damien LOUIS~~, Hugues DOUMONT, Nathalie ELSEN et Eddy SARTORI, Conseillers communaux ;

M. Ronald GOSSIAUX, Directeur général

Présidence pour ce point : M. Philippe RASQUIN

17. Objet : Tutelle - Communication

Le Conseil,

En séance publique,

Vu les articles L 1122-20 et L 1122-30 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu l'article 4 du règlement général sur la comptabilité communale,

Prend acte :

Marchés publics

a) Par lettre du 5 octobre 2020, le Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville a informé le Collège communal que n'appelle aucune mesure de tutelle de sa part et est donc devenue pleinement exécutoire sa délibération du 28 août 2020 par laquelle le Collège communal a attribué le marché de travaux ayant pour objet « *Entretien des canalisations de récolte des eaux de ruissellement de voirie 2020/1* ».

b) Par lettre du 5 octobre 2020, le Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville a informé le Collège communal que n'appelle aucune mesure de tutelle de sa part et est donc devenue pleinement exécutoire sa délibération du 28 août 2020 par laquelle le Collège communal a attribué le marché passé sur base du contrôle in house ayant pour objet « *SCLAYN : rue des Eglantiers et rue du Tienne - Aménagement de voirie et d'égouttage - Mission d'expertise et plans d'emprises* ».

c) Par lettre du 5 octobre 2020, le Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville a informé le Collège communal que n'appelle aucune mesure de tutelle de sa part et est donc devenue pleinement exécutoire sa délibération du 28 août 2020 par laquelle le Collège communal a attribué le marché de travaux ayant pour objet « *Marché de travaux échelonnés - Trottoirs* ».

d) Par lettre du 9 octobre 2020, le Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville a informé le Collège communal que n'appelle aucune mesure de tutelle de sa part et est donc devenue pleinement exécutoire sa délibération du 4 septembre 2020 par laquelle le Collège communal a attribué le marché de travaux ayant pour objet « *Marché de travaux échelonnés - Voirie* ».

e) Par lettre du 19 octobre 2020, le Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville a informé le Collège communal que n'appelle aucune mesure de tutelle de sa part et est donc devenue pleinement exécutoire la délibération du 14 septembre 2020 par laquelle le Conseil communal a adhéré à la centrale d'achat ayant pour objet « *Gestion de la pollution des sols* ».

Une expédition conforme de la présente résolution sera transmise à Madame Valérie DUCHESNE, Directrice financière.

Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.

LE DIRECTEUR GENERAL,

LE PRESIDENT,

R. GOSSIAUX

P. RASQUIN

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE DIRECTEUR GENERAL,

LE BOURGMESTRE,

R. GOSSIAUX



C. EERDEKENS